



---

**Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Troisième session**

Nairobi, 17–21 septembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire \*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la  
gestion internationale des produits chimiques :  
évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise  
en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique**

**Propositions d'activités additionnelles à inclure  
dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique  
de la gestion internationale des produits chimiques**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est convenue à sa deuxième session d'une procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
2. Deux propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial ont été reçues par le secrétariat. La première, sur la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, a été présentée par la Suisse et la seconde, sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, par les participants à la quatrième réunion de la région africaine sur l'Approche stratégique.
3. Ces deux propositions ont été examinées lors des réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique ainsi que par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa première réunion, tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011.
4. Le Groupe de travail à composition non limitée, dans sa décision OEWG.1/1 concernant l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial, a recommandé à la Conférence d'inclure, à sa troisième session, des activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés ainsi qu'aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\* SAICM/ICCM.3/1

## Mesure que pourrait prendre la Conférence

5. La Conférence pourrait souhaiter :
- a) Examiner la recommandation contenue dans la décision OEWG.1/1 du Groupe de travail à composition non limitée, selon laquelle la Conférence devrait, à sa troisième session, inclure dans le Plan d'action mondial des activités se rapportant aux nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés ainsi qu'aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques;
  - b) Examiner les observations reçues des parties prenantes concernant la proposition présentée par la Suisse d'inclure les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés comme nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial ainsi que la proposition révisée d'activités additionnelles sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques;
  - c) Prendre en compte, le cas échéant, les rapports d'activité concernant les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, figurant respectivement dans les documents SAICM/ICCM.3/17 et SAICM/ICCM.3/16.
  - d) Adopter une résolution sur cette question.

## II. Historique

6. Le Plan d'action mondial a été recommandé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, tenue à Dubaï (Émirats arabes unies) en février 2006, en vue de donner des orientations aux parties prenantes dans la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Les activités prévues dans le Plan doivent être étudiées et menées, selon que de besoin, par les parties prenantes en fonction de leur applicabilité. Le Plan s'articule autour des cinq objectifs de la Stratégie politique globale, à savoir la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le développement des capacités et la coopération technique et le trafic international illicite. Pour ces différents objectifs, il précise les domaines d'activité possibles et les activités associées, les acteurs, les cibles, les calendriers, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre.

7. A sa deuxième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté une procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial. Cette procédure, qui est décrite dans l'annexe II du rapport de la session,<sup>1</sup> permet à une partie prenante ou à un groupe de parties prenantes de soumettre une proposition au secrétariat, accompagnée d'un argumentaire en soulignant les mérites. Une copie du document doit aussi être communiquée au correspondant régional de l'Approche stratégique. Le secrétariat doit ensuite afficher les propositions et leurs argumentaires sur le site Internet de l'Approche stratégique pour commentaires et les diffuser pour examen aux réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique. Les parties prenantes assistant aux réunions régionales doivent hiérarchiser les propositions pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée, qui doit ensuite évaluer les propositions, en choisissant un nombre limité d'entre elles pour examen par la Conférence à sa session suivante.

## III. Proposition de nouvelles activités sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés

8. A la deuxième session de la Conférence, le Gouvernement suisse a proposé que les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés soient considérés comme une nouvelle question de politique générale et que les activités associées à cette question soient ajoutées au Plan d'action mondial. Mais, la Conférence devant encore à l'époque déterminer la procédure à suivre pour ajouter des activités au Plan, il ne lui pas été possible, faute de temps, d'examiner la proposition à ladite session. Elle a néanmoins adopté la résolution II/4 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés et est convenue d'inscrire la question de l'inclusion dans le Plan des activités associées à l'ordre du jour de sa troisième session.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> SAICM/ICCM.2/15.

<sup>2</sup> Ibid., par. 88.

9. L'argumentaire présenté par le Gouvernement suisse (qui prévoit un nouveau domaine d'activité) est reproduit dans l'annexe II de la présente note, sans édition formelle. Cette proposition a été examinée aux réunions régionales consacrées en 2011 à l'Approche stratégique par l'Afrique (Nairobi, 5, 7 et 8 avril), l'Amérique latine et les Caraïbes (ville de Panama, 2 et 3 juin), l'Europe centrale et orientale (Lodz, Pologne, 27–29 juin) et la région Asie-Pacifique (Beijing, 8 et 9 septembre) ainsi que lors des ateliers de sensibilisation aux nanotechnologies et aux nanomatériaux tenus parallèlement à ces réunions régionales. Les participants à toutes les réunions régionales et aux ateliers parallèles ont examiné des modifications de la proposition et ont formulé des recommandations soutenant l'ajout d'activités sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés au Plan d'action mondial. La proposition a été officiellement adoptée lors des réunions de la région africaine et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

10. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné la proposition à sa première réunion et a adopté la décision OEWG.1/1 I, recommandant à la Conférence d'inclure, à sa troisième session, des activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés dans le Plan d'action mondial. Dans cette décision, il a aussi donné des instructions spécifiques pour la poursuite des consultations dans la perspective de la troisième session de la Conférence.

11. S'agissant de la proposition de la Suisse, dans sa décision OEWG.1/1 I, le Groupe de travail à composition non limitée a :

a) Noté qu'un accord de principe concernant l'inclusion d'activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés avait été trouvé pour les activités 4 à 6, 12 à 15, 21 et 22 décrites dans la proposition du Gouvernement suisse, en précisant que cet accord n'empêchait pas que des modifications rédactionnelles soient apportées à l'énoncé de ces activités et qu'une telle inclusion concernait uniquement le contenu de la colonne « Nouvelle activité »;

b) Noté également que des débats plus approfondis seraient nécessaires à la troisième session de la Conférence concernant les autres activités figurant dans la proposition du Gouvernement suisse;

c) Reconnu qu'à ce jour, aucun accord n'avait été trouvé concernant l'endroit où il conviendrait d'inclure les nouvelles activités dans le Plan d'action mondial.

12. Dans la perspective des débats devant se tenir à la troisième session de la Conférence, dans sa décision OEWG.1/1, le Groupe de travail a également :

a) Invité l'ensemble des parties prenantes à apporter des éclaircissements sur toute préoccupation pouvant subsister concernant les activités figurant dans la proposition du Gouvernement suisse et à soumettre des observations à cet égard au secrétariat dès que possible;

d) Invité le secrétariat à compiler toutes les observations reçues des parties prenantes et à les mettre à disposition sur le site Internet de l'Approche stratégique.

13. En application de la décision OEWG.1/1, le secrétariat a demandé aux parties prenantes, par le biais du site Internet de l'Approche stratégique, de soumettre d'autres observations entre le 5 mars et le 27 avril 2012 concernant la proposition de la Suisse. Les parties prenantes ont été invitées à :

a) Faire part des modifications rédactionnelles sur les activités 4 à 6, 12 à 15, 21 et 22 dans la colonne intitulée « Nouvelle activité » de la proposition de la Suisse;

b) Soumettre des observations sur l'endroit où il conviendrait d'inclure les nouvelles activités dans le Plan d'action mondial;

c) Apporter des éclaircissements sur toute préoccupation pouvant subsister concernant les activités figurant dans la proposition.

14. Des observations ont été reçues du Canada, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Madagascar, du Sénégal, du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, d'Ecological Restoration, de Friends of the Earth International, du Conseil international des associations chimiques et de l'Association des industries des nanotechnologies.

## **A. Modifications rédactionnelles**

15. Les propositions de modifications rédactionnelles qui ont été reçues ont été annotées et sont reproduites, en même temps que le tableau original des activités proposées, dans l'annexe 1 de la note du secrétariat sur les observations reçues des parties prenantes concernant l'inclusion dans le Plan d'action mondial d'activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés ainsi qu'aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques (SAICM/ICCM.3/INF/4). Les observations de caractère rédactionnel ne sont pas limitées aux neuf activités convenues en principe par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, mais mettent aussi en avant la nécessité d'une plus grande simplification et de veiller à éviter des éventuels chevauchements des efforts. Les observations présentées sont reproduites dans l'annexe II de la note du secrétariat et sont disponibles sur le site Internet de l'Approche stratégique.

## **B. Endroit où il conviendrait d'inclure les nouvelles activités dans le Plan d'action mondial**

16. Plusieurs observations portaient sur la l'endroit où il conviendrait d'inclure les nouvelles activités dans le Plan d'action mondial. D'après un point de vue, un nouveau domaine d'activité n'était pas nécessaire car toutes les activités pouvaient être ajoutées aux domaines existants, alors que, pour d'autres, il valait mieux inclure certaines activités, notamment les activités 12 et 21, à la rubrique « Renforcement des connaissances et de l'information » qu'à celle « Réduction des risques ». Dans une observation, il a été noté qu'il importait moins de se préoccuper de la localisation des activités que de veiller à ce que l'activité proposée soit réalisable et clairement exposée.

## **C. Préoccupations pouvant subsister**

17. Plusieurs observations ont souligné la nécessité de tirer pleinement parti et de tenir compte des travaux en cours au sein de diverses instances, notamment à l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour mettre en place des mécanismes efficaces d'échange d'information, encourager l'harmonisation et la coopération et prendre en considération la phase d'étude scientifique de certaines questions afin de s'assurer que la faisabilité de la mise en œuvre d'activités particulières était bien évaluée. D'aucuns ont suggéré de supprimer certaines activités, notamment celles concernant la mise au point de systèmes de certification, l'étiquetage, les dispositions réglementaires et législatives pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des nanomatériaux et la protection des travailleurs et du public. Il a aussi été proposé de réaliser certaines activités dans des cadres non exclusifs englobant pays développés et pays en développement afin de développer les ressources humaines de ces derniers. D'après une observation, on pouvait craindre avec l'activité 22 sur la promotion des partenariats entre le secteur public et le secteur privé que ne surgissent des conflits d'intérêt; des orientations pourraient donc être nécessaires pour faire en sorte que les objectifs environnementaux, sanitaires et sécuritaires ne soient pas compromis.

## **IV. Proposition de nouvelles activités sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques**

18. Les participants à la quatrième réunion régionale africaine, qui a eu lieu à Nairobi du 5 au 8 avril 2011, ont examiné les résultats d'un atelier international sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, tenu à Vienne du 29 au 31 mars 2011. Ils ont ensuite adopté une résolution demandant que soient incluses dans le Plan d'action mondial des activités sur les substances dangereuses présentes dans les produits électriques et électroniques et établi un argumentaire du type demandé dans la procédure convenue par la Conférence à sa deuxième session. Cet argumentaire (voir annexe II) a été examiné par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion.

19. Dans sa décision OEWG.1/1 II, le Groupe de travail à composition non limitée a recommandé à la Conférence d'inclure, à sa troisième session, de nouvelles activités relatives aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial. Dans la même décision, il a invité le secrétariat à :

a) Élaborer, en coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, un document présentant les propositions d'ajouts d'activités au Plan d'action mondial pour examen par la Conférence à sa troisième session, en tenant pleinement compte des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée et en notant qu'on ne s'était pas encore mis d'accord sur le texte à inclure dans le Plan d'action mondial;

b) Mettre à disposition sur le site Internet de l'Approche stratégique le document susmentionné pour observations, compiler toutes les observations reçues et faire en sorte que cette compilation puisse étayer les débats que la troisième session de la Conférence consacrerà à l'inclusion dans le Plan d'action mondial d'activités liées aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques.

#### **A. Tableau révisé des activités additionnelles qu'il est proposé d'inclure dans le Plan d'action mondial**

20. On trouvera dans l'annexe III de la présente note un tableau révisé des activités additionnelles qu'il est proposé d'inclure au titre d'un nouveau domaine d'activité relatif aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques. Cette proposition a été élaborée par le secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et le correspondant régional pour l'Afrique de l'Approche stratégique, le correspondant national pour le Pérou et les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Centre régional de coordination de la Convention de Bâle pour l'Afrique et du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants.

#### **B. Observations reçues concernant la proposition révisée**

21. Le secrétariat a demandé que des observations sur le tableau révisé des activités proposées lui soient communiquées par le biais du site Internet de l'Approche stratégique entre le 3 avril et le 7 mai 2012. Des observations ont été reçues du Canada, des États-Unis, du Japon, de l'Union européenne et de ses États membres, du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil de l'industrie des technologies de l'information. Elles sont reproduites dans l'annexe du document SAICM/ICCM.3/INF/4, qui présente aussi le tableau révisé des activités proposées, avec des annotations pour signaler les observations reçues, et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Approche stratégique.

22. En général, les observations ont mis en garde contre le chevauchement des efforts avec les travaux réalisés à d'autres endroits et ont demandé aux parties prenantes de veiller à ne pas mettre en place de nouvelles initiatives qui relèveraient d'un autre accord international. A deux exceptions près, elles ont confirmé l'appui à l'inclusion d'un nouveau domaine d'activité relatif aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, tel que décrit dans le tableau révisé des activités additionnelles qu'il est proposé d'inclure dans le Plan d'action mondial. Selon un des contributeurs qui n'étaient pas favorables à l'ajout d'activités, les questions visées dans la proposition étaient déjà traitées dans les forums existants. Un autre a fait entendre qu'aucun nouveau domaine d'activité n'était nécessaire car toutes les activités proposées pouvaient être incluses dans les domaines existants du Plan d'action mondial et a appelé l'attention sur les domaines spécifiques où les activités proposées pouvaient être incorporées. En général, les observations ont réitéré la nécessité d'éviter le chevauchement des travaux avec ceux réalisés à d'autres endroits et ont mis en garde les parties prenantes contre la mise en place de nouvelles initiatives qui relèveraient d'un autre accord international.

## Annexe I

### **Argumentaire pour l'inclusion d'activités associées aux nanotechnologies dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique**

#### **Proposition de la Suisse examinée par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa première réunion**

##### **Compléter le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par la création d'un nouveau domaine d'activité et d'activités associées sur la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés**

L'utilisation des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés a connu une évolution rapide depuis la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue en 2006. Aujourd'hui, ces nouvelles technologies sont largement utilisées et font l'objet d'intenses travaux de recherche-développement dans de nombreux pays. Les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés présentent des avantages potentiels pour la société et l'économie, mais aussi des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés ne constituaient pas encore un problème à l'époque de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques mais ont été considérés comme une nouvelle question de politique générale dans le cadre de l'Approche stratégique à compter de la deuxième session de la Conférence, tenue en 2009. Ils ne sont donc pas couverts par le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique.

Lors de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, un débat a eu lieu sur l'inclusion d'activités associées aux nanomatériaux manufacturés et aux nanotechnologies dans le Plan d'action mondial, sur la base d'un document de séance présenté par la Suisse (SAICM/ICCM.2/CRP.6).<sup>1</sup> Ce document comportait un tableau préliminaire des activités à ajouter. Les participants ont conclu que cette question devrait être examinée à la troisième session de la Conférence. Conformément à cette décision, la Suisse a consulté les parties concernées et a préparé une proposition formelle d'ajout d'un nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial, avec de nouvelles activités sur la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, pour présentation à la troisième session en 2012. Cette proposition, datée du 3 avril 2011, a été affichée sur le site Internet du secrétariat de l'Approche stratégique et envoyée à tous les correspondants régionaux et nationaux pour consultation.<sup>2</sup> De plus amples consultations régionales ont eu lieu lors des ateliers régionaux sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés organisés parallèlement aux réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique en Afrique (avril 2011), en Amérique latine et dans les Caraïbes (mai 2011), en Europe centrale et orientale (juin 2011) et dans la région Asie-Pacifique (septembre 2011). Suite aux commentaires formulés dans le cadre des consultations, la Suisse a élaboré ce texte final de proposition et de tableau d'activités, qui devait servir de base à la discussion initiale que tiendrait le Groupe de travail à composition non limitée en novembre 2011.

Le domaine d'activité proposé inclut de nouvelles activités visant à :

- Encourager la production et le partage de données sur les dangers et les risques liés aux nanomatériaux et aux nanotechnologies;
- Appuyer le partage d'informations techniques, juridiques et institutionnelles et le renforcement des capacités pour la gestion des nanomatériaux;
- Intégrer la gestion des nanomatériaux aux programmes en cours et prévus de gestion des produits chimiques;
- Soutenir le développement d'outils et de mécanismes de gestion des risques adéquats, notamment des systèmes d'information tels que les systèmes de certification.

<sup>1</sup> Ce document sera distribué en tant que document d'information.

<sup>2</sup> Ce projet de proposition sera distribué en tant que document d'information.

Dans le tableau 1 ci-dessous, les activités proposées pour ce nouveau domaine sont réparties au titre des différents objectifs de l'Approche stratégique.

En application de la procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action adoptée à la deuxième session de la Conférence, ce projet de document indique la manière dont les nouvelles activités envisagées peuvent protéger la santé humaine et l'environnement; la manière dont elles peuvent contribuer à la réalisation des engagements, objectifs, priorités et besoins aux niveaux régional ou mondial; la manière dont elles tiendront compte des meilleures pratiques et seront efficaces; et les moyens de mise en œuvre des activités par les pays ou les participants.

Informations générales, y compris sur la pertinence des activités pour la protection de la santé humaine et de l'environnement

Un document d'information de base (SAICM/ICCM.2/INF/34) concernant la nouvelle question de politique générale des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés a été établi par les États-Unis et la Suisse en tant que pays chefs de file pour orienter la discussion sur cette question et expliquer le bien-fondé de la collaboration proposée au cours la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue en 2009. Il était noté dans ce document « qu'alors que l'Approche stratégique doit servir de cadre global à la politique relative aux produits chimiques et à la gestion rationnelle de ces produits, elle ne couvre pas encore ce domaine de plus en plus important de la gestion des produits chimiques ».<sup>3</sup>

Le même document indique que quelques-unes des mêmes propriétés uniques qui font que les nanoparticules manufacturées sont adaptées à certaines applications soulèvent également des questions quant aux impacts de ces nanoparticules sur la santé humaine et l'environnement. La toxicité et le sort des nanoparticules dépendent d'une variété de propriétés physico-chimiques, telles que la taille et la forme, ainsi que des propriétés de surface, comme la charge, la superficie, la réactivité et le revêtement. Ces facteurs influent également sur l'absorption et la distribution des nanoparticules dans le corps humain. En plus des particules elles-mêmes, les incidences potentielles sur la santé humaine et l'environnement de leurs produits de dégradation, ainsi que leurs interactions avec d'autres contaminants, devraient aussi être prises en considération.

Une fois dans la circulation sanguine, des études ont montré que certaines nanoparticules peuvent être transportées à travers le corps et sont absorbées par le foie, la rate, la moelle osseuse, les reins, le cœur, les organes reproducteurs, les tissus mous et les os.<sup>4</sup> En outre, une étude récente a mis en évidence un transfert placentaire, démontrant la capacité de certaines nanoparticules de passer de souris gravides au cerveau et aux testicules de leur progéniture.<sup>5</sup> Il ressort également de plusieurs études que certaines nanoparticules peuvent être transportées directement des neurones olfactifs au système nerveux central, en traversant la barrière hémato-encéphalique.

En ce qui concerne la génotoxicité des nanomatériaux, des études ont montré la capacité des nanomatériaux de pénétrer les compartiments subcellulaires contenant l'ADN, qui sont généralement imperméables aux produits chimiques synthétiques. La mobilité intracellulaire des nanomatériaux est particulièrement préoccupante lorsqu'elle est considérée à la lumière des études faisant apparaître que les nanomatériaux peuvent, directement et/ou indirectement (par le biais des stress oxydatifs), endommager l'ADN, l'ARN et/ou les histones.<sup>6</sup>

<sup>3</sup> Pour des informations de base concernant la nouvelle question de politique générale que constituent les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, voir la note du secrétariat, SAICM/ICCM.2/INF/34, disponible sur le site <http://www.saicm.org/documents/iccm/ICCM2/meeting%20documents/ICCM2%20INF34%20nano%20background%20E.doc>

<sup>4</sup> SCENIHR, Risk Assessment of Products of Nanotechnologies, p. 24-29 (2009) (citant plusieurs études scientifiques) disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/health/ph\\_risk/committees/04\\_scenihhr/docs/scenihhr\\_o\\_023.pdf](http://ec.europa.eu/health/ph_risk/committees/04_scenihhr/docs/scenihhr_o_023.pdf).

<sup>5</sup> Takeda et al., Nanoparticles Transferred from Pregnant Mice to Their Offspring Can Damage the Genital and Cranial Nerve Systems, *Journal of Health Science*, volume 55, numéro 1, février 2009.

<sup>6</sup> Id., p. 32 (faisant référence à Gonzalez et al 2008 et Landsiedel et al 2008).

En outre, d'après les éléments d'information disponibles, certains nanomatériaux peuvent être toxiques pour les écosystèmes. Par exemple, le dioxyde de titane nanométrique peut aggraver la mortalité ou entraîner des changements comportementaux ou physiologiques dans les espèces indicatrices des conditions environnementales, telles que les puces d'eau, les poissons ou les algues, et il est apparu qu'il stressait les organismes photosynthétiques, avec un risque de perturbation des cycles de l'azote et du carbone dans les écosystèmes aquatiques.<sup>7</sup>

Lorsque des produits chimiques s'accumulent, les concentrations tissulaires augmentent avec le temps, malgré les faibles niveaux de présence dans l'environnement de la substance chimique. Il est reconnu que « les [b]actéries et les cellules vivantes peuvent absorber des particules de taille nanométrique, constituant le point de départ de la bioaccumulation potentielle dans la chaîne alimentaire. ».<sup>8</sup> D'autres recherches ont montré que les vers de terre peuvent absorber les nanoparticules de cuivre présentes dans le sol.<sup>9</sup> Un phénomène de bioamplification, à savoir l'augmentation de la concentration d'un toxique spécifique entre la proie et le prédateur, a également été mis en évidence pour les nanomatériaux dans l'environnement aquatique, qui renferme des formes de vie microscopiques constituant la base de tous les réseaux trophiques.<sup>10</sup> Cette preuve de bioaccumulation montre que les risques des nanomatériaux pour la santé humaine et l'environnement peuvent s'accroître au fil du temps. En outre, « nombre des nanomatériaux actuellement utilisés sont composés de produits chimiques inorganiques fondamentalement non biodégradables, comme les céramiques, les métaux et les oxydes métalliques, dont la probabilité de biodégradabilité est quasi nulle ».<sup>11</sup>

Étant donné que des nanomatériaux manufacturés sont déjà présents sur le marché dans un nombre croissant de produits, y compris les peintures, les produits cosmétiques, les vêtements, les appareils ménagers, les emballages alimentaires, etc., les pays devraient tenir dûment compte des conséquences que peut avoir sur la santé ou l'environnement l'utilisation de ces nanomatériaux au cours de l'ensemble de leur cycle de vie; par exemple, les effets potentiels de la production et de l'élimination éventuelle de matériaux de taille nanométrique peuvent exiger, entre autre, de nouveaux programmes de communication sur les dangers à l'intention des recycleurs ou un réexamen des pratiques d'élimination.<sup>12</sup> Selon les documents préparatoires de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le cadre international offert par l'Approche stratégique devrait permettre, dans ce contexte, de soutenir les pays en développement et les pays à économie en transition dans l'élaboration et l'application de politiques et activités concrètes.<sup>13</sup>

Les nouvelles activités associées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés que la Suisse propose d'inclure dans le Plan d'action mondial pourraient donc aider les pays à s'attaquer à ce problème, à élaborer et appliquer des politiques appropriées et à recevoir l'appui nécessaire à cette fin.

<sup>7</sup> Voir, par exemple, Carla Cherchi et April Z. Gu, Impact of Titanium Dioxide nanomaterials on Nitrogen Fixation rate and intracellular Nitrogen storage in *Anabaena Variabilis*, 2010, *Environ. Sci. Technol.*, 2010, 44 (21), p. 8302-8307, disponible sur le site <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/es101658p>.

<sup>8</sup> Autorité de protection de l'environnement des Etats-Unis, Nanotechnology White Paper, p. 50 (2007), disponible sur le site <http://www.epa.gov/OSA/pdfs/nanotech/epa-nanotechnology-whitepaper-0207.pdf> (citant Biswass et Wu, 2005).

<sup>9</sup> Jason M. Unrine, Olga V. Tsyusko, Simona E. Hunyadi, Jonathan D. Judy, Paul M. Bertsch. Effects of Particle Size on Chemical Speciation and Bioavailability of Copper to Earthworms Exposed to Copper Nanoparticles. 2010, *Journal of Environment Quality*, 2010; 39 (6): 1942, disponible sur le site [10.2134/jeq2009.0387](http://dx.doi.org/10.2134/jeq2009.0387).

<sup>10</sup> R. Werlin, J. H. Priester, R. E. Mielke, S. Krämer, S. Jackson, P. K. Stoimenov, G. D. Stucky, G. N. Cherr, E. Orias, P. A. Holden. Biomagnification of cadmium selenide quantum dots in a simple experimental microbial food chain. *Nature Nanotechnology*, 2010; DOI:10.1038/nnano.2010.251, disponible sur le site <http://dx.doi.org/10.1038/nnano.2010.251>.

<sup>11</sup> Autorité de protection de l'environnement des Etats-Unis, Nanotechnology White Paper, note 15 ci-dessus, p. 50.

<sup>12</sup> Voir supra note 1.

<sup>13</sup> Voir supra note 1.

Manière dont les activités peuvent contribuer à la réalisation des engagements, objectifs, priorités et besoins aux niveaux régional ou mondial.

Les objectifs généraux de l'Approche internationale de la gestion des produits chimiques sont exposés en détail dans la Stratégie politique globale et la Déclaration de Dubaï. Parmi eux figurent la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance et le développement des capacités et la coopération technique. Le Plan d'action mondial est un outil évolutif qui identifie les domaines d'activité et les activités associées pouvant être entreprises par les parties prenantes pour honorer les engagements pris dans la Stratégie politique globale et la Déclaration de Dubaï et les objectifs qui y sont énoncés. Le nouveau domaine d'activité proposé vise à mettre en évidence les moyens de réaliser ces objectifs en ce qui concerne les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, en accord avec les principes énoncés au paragraphe 14 e) de la Stratégie.

À la deuxième session de la Conférence, une résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés a été adoptée. Cette résolution a appelé les parties prenantes à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leur capacité d'utiliser et de gérer les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés de manière responsable (premier paragraphe du dispositif) et a encouragé une plus grande diffusion de l'information sur la santé humaine et la sécurité de l'environnement s'agissant des produits contenant des nanomatériaux (paragraphe 7). Elle a également demandé aux gouvernements et à l'industrie de promouvoir les actions appropriées pour préserver la santé humaine et l'environnement (paragraphe 2), a reconnu le rôle des approches réglementaires, volontaires et communes dans la promotion d'une gestion responsable des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie (paragraphe 3) et a recommandé que les gouvernements et autres parties prenantes amorcent un dialogue (paragraphe 6). Les nouvelles activités qu'il est proposé d'inclure dans le Plan d'action mondial au titre du nouveau domaine d'activité relatif aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés contribueraient à la réalisation de ces objectifs. Les réunions régionales consacrées ultérieurement à l'Approche stratégique en 2009/2010 et en 2011 en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale et dans la région Asie-Pacifique ont examiné plus en détail les besoins nationaux et régionaux concernant la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés. Parmi ces besoins figurent l'établissement de partenariats et de liens de collaboration; l'accès aux financements nécessaires à la recherche sur les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement; l'élaboration de dispositions juridiques pour garantir des pratiques sûres concernant la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.

Les nouvelles activités que la Suisse propose d'ajouter au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique sont conçues pour répondre à ces besoins et priorités, comme il ressort des différentes consultations tenues au niveau régional et de la résolution adoptée à l'unanimité par la région africaine et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2009/2010 et 2011.

Par exemple, pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions juridiques nécessaires à l'application de pratiques sûres durant toutes les phases de la vie des nanomatériaux, la Suisse propose d'inclure des activités visant à évaluer les lacunes des cadres juridiques et institutionnels, à encourager et améliorer le partage d'informations sur les politiques nationales et régionales et les initiatives réglementaires, à identifier, renforcer et faire appliquer la législation concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des nanomatériaux et à promouvoir des directives techniques et des normes harmonisées.

De même, pour répondre aux vœux exprimés par les régions et les pays, qui ont souhaité disposer de davantage d'informations sur les incidences potentielles sur la santé humaine et l'environnement des nanomatériaux manufacturés, la Suisse propose d'ajouter des activités destinées à améliorer la compréhension des répercussions sur la sécurité et la santé environnementales, grâce notamment à un meilleur partage des informations et à l'approfondissement des recherches sur les nanomatériaux manufacturés.

Manière dont les activités tiendront compte des meilleures pratiques et seront efficaces

Les activités incluses dans le nouveau domaine d'activité proposé sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés visent à faciliter le partage des meilleures pratiques, notamment en favorisant l'échange d'informations sur les initiatives réglementaires et volontaires existantes, par exemple dans le domaine de la protection des travailleurs impliqués dans la fabrication, l'utilisation ou l'élimination des nanomatériaux manufacturés.

Par ailleurs, en favorisant l'échange d'informations techniques et réglementaires, ces activités devraient permettre aux pays moins avancés de tirer parti des connaissances accumulées par la plupart des pays développés, notamment dans le cadre des initiatives régionales existantes, comme le Groupe de travail de l'OCDE sur les nanomatériaux manufacturés, et des efforts de définition faits par l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et l'Organisation internationale de normalisation.

Moyens de mise en œuvre des activités par les pays ou les participants (avec des exemples)

Les activités proposées, telles que la promotion des partenariats public/privé, l'inclusion des nanomatériaux et des nanotechnologies dans les programmes existants de gestion des produits chimiques, le réexamen des instructions utiles à une telle inclusion, le développement de projets pilotes dans les pays en développement et les pays à économie en transition, l'élaboration de systèmes d'étiquetage des nano-produits sur la base des meilleures pratiques, pourraient être autant de moyens adaptés de mise en œuvre par les pays ou les participants.

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	1. Élaborer et mettre en place, sur la base du principe de précaution, des directives techniques et des normes harmonisées sur les nanotechnologies et les nanomatériaux, et en promouvoir l'adoption.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2017	Élaboration de directives et de normes.	
	2. Identifier, renforcer et mettre en œuvre les instruments juridiques nécessaires pour assurer le recours aux meilleures pratiques pour la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, milieux universitaires, ONG et autres groupes intéressés	2012–2015	Mise en place et application dans tous les secteurs concernés des meilleures pratiques pour la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.	
	3. Renforcer l'implication active du secteur de la santé dans le dépistage, le traitement et le suivi des maladies potentiellement attribuables à l'exposition professionnelle aux nanomatériaux manufacturés et mettre au point et appliquer des mesures préventives.	OMS, OIT, gouvernements, industrie, ONG et autres groupes intéressés.	2012–2020	Projet OMS/OIT visant la détection, le traitement et le suivi des maladies potentiellement attribuables à l'exposition professionnelle aux nanomatériaux manufacturés.  Adoption de directives sur les mesures de prévention. .	
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	4. Améliorer la compréhension des conséquences pour la santé et la sécurité professionnelles, publiques et environnementales, y compris les risques, des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, grâce à un approfondissement des recherches.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, milieux universitaires, ONG et autres groupes intéressés	2012–2018	Augmentation significative dans toutes les régions du nombre de documents de recherche accessibles au public sur les dangers et les risques. .	Coordination par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	5. Soutenir et, si possible, accroître le financement des recherches indépendantes sur les conséquences pour la santé et la sécurité professionnelles et environnementales des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires.	2012–2020	Augmentation significative dans toutes les régions du nombre de documents de recherche revus par les pairs et accessibles au public sur les dangers et les risques.  Accroissement des crédits alloués dans le budget national à la recherche sur les nanotechnologies.  Nombre de possibilités de financement disponibles pour encourager la recherche sur les nanotechnologies.  Rapports entre les projets approuvés et les projets proposés.  Nombre total d'étudiants en nanotoxicologie.	Établissement de centres d'échange d'information au niveau national et international.
	6. Améliorer le partage d'informations sur les initiatives politiques et réglementaires nationales et internationales.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires	2012–2015	Toutes les parties prenantes sont informées des dangers et des risques des nanomatériaux. Toutes les parties prenantes ont accès aux informations pertinentes disponibles.	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.
	7. Établir un inventaire national reflétant la situation de la recherche, de la production et de la commercialisation dans le secteur des nanomatériaux.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires, autres groupes intéressés	2012–2015	Nombre d'inventaires nationaux établis.	
	8. Mettre au point des systèmes obligatoires d'étiquetage des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG.	2012–2015	Étiquetage des nanoproduits.	

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	9. Mettre en place des registres nationaux ou régionaux des nanomatériaux manufacturés fabriqués, importés ou incorporés dans des produits.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales.	2012–2015	Nombre de registres nationaux en place.	
	10. Élaborer et promouvoir un système mondial volontaire de certification de la présence de nanomatériaux manufacturés dans les produits.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG.	2012–2020	Élaboration d'un système de certification.	
	11. Mettre au point des critères à incorporer dans le Système général harmonisé pour assurer la sécurité des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires	2012–2015	Élaboration et incorporation dans le Système général harmonisé de critères pour l'étiquetage des nanomatériaux manufacturés.	Conseil économique et social de l'ONU, commissions économiques régionales, OMC, Organisation mondiale des douanes.
	12. Améliorer les systèmes existants de gestion de l'information pour y inclure des informations spécifiques aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2015	Inclusion dans les fiches de données sur la sécurité des matériaux d'informations pertinentes sur les nanomatériaux. Mise au point de base de données (par exemple, portails sur les nanoproducts).	
	13. Réaliser des analyses du cycle de vie pour les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations internationales, ONG, industrie, syndicats, chambres de commerce	201–2015	Nombre d'analyses du cycle de vie réalisées pour les nanomatériaux manufacturés; Disponibilité d'instruments pour la réalisation de ces analyses.	
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	14. Mettre en évidence, rendre plus accessibles et, au besoin, préciser les instructions existantes concernant l'intégration des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés dans les programmes nationaux de	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2015	Inclusion d'un nombre croissant de nanomatériaux dans les programmes de gestion des produits chimiques.  Amélioration de l'accès aux instructions existantes.	

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	gestion des produits chimiques, et identifier les lacunes éventuelles.				
	15. Intégrer les nanomatériaux et les nanotechnologies dans le programme national de gestion des produits chimiques.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires.	2012–2015	Inclusion d'un nombre croissant de nanomatériaux dans les programmes de gestion des produits chimiques.	Implication de toutes les parties prenantes et application des directives mises au point par les organisations intergouvernementales.
	16. Mettre en évidence les lacunes et les besoins caractérisant le cadre juridique et institutionnel applicable aux problèmes intéressant expressément les nanomatériaux, notamment les problèmes de mise en œuvre, et y remédier.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires	2012–2015	Rapports sur les lacunes réglementaires et institutionnelles.  Mise en place et application d'une nouvelle législation concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.	
	17. Établir un plan national de coordination politique et institutionnelle concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2015	Nombre de plans nationaux de coordination politique et institutionnelle mis en place.	Implication de toutes les parties prenantes et application des directives mises au point par les organisations intergouvernementales.
	18. Identifier, renforcer et appliquer les dispositions réglementaires concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des nanomatériaux.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2015	Mise en place et application de la législation pertinente et/ou des meilleures pratiques dans tous les secteurs concernés.	Élaboration d'un projet pilote pour la gestion durable des déchets contenant des nanomatériaux.
	19. Élaborer une nouvelle législation et/ou mettre à jour la législation existante de façon à couvrir tout l'éventail des situations professionnelles dans lesquelles des nanomatériaux sont manipulés, de façon à	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG,	2012–2015	Pleine mise en œuvre de la législation pertinente dans tous les secteurs concernés.	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	protéger les travailleurs, the public et l'environnement contre les effets négatifs potentiels des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés.				
	20. Promouvoir la responsabilité élargie des producteurs tout au long du cycle de vie des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie ou associations de l'industrie, milieux universitaires, ONG	2012–2015	Nombre de pays ayant mis en place des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (volontaires ou obligatoires).  Nombre de fabricants appliquant ces systèmes.	Implication de l'Association des chambres de commerce et d'industrie.
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	21. Améliorer la compréhension des conséquences pour la santé et la sécurité environnementales, publiques et professionnelles des nanomatériaux manufacturés, grâce des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et au partage et à la diffusion des informations.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, milieux universitaires, industrie, ONG, groupes de consommateurs, centres de recherche publics et communautaires, syndicats et autres groupes intéressés	2012–2020	Les principales parties prenantes, notamment les consommateurs et les travailleurs, sont informées des dangers et des risques des nanomatériaux.  Nombre d'ateliers nationaux et régionaux sur les nanomatériaux.  Établissement d'inventaires des nanomatériaux, précisant leurs risques pour l'environnement, la santé et la sécurité, et accessibilité de ces inventaires à toutes les parties concernées.	

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	22. Encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour assurer la gestion écologiquement rationnelle des nanomatériaux ainsi qu'un soutien financier adéquat pour aider les pays en développement, les États insulaires en développement et les pays à économie en transition à développer les capacités scientifiques, techniques et juridiques nécessaires pour faire face aux risques associés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, milieux universitaires	2012–2015	Nombre de partenariats public-privé signés.	
	23. Élaborer un guide sur les lacunes juridiques et institutionnelles et l'évaluation des besoins.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, industrie, milieux universitaires, ONG et, autres groupes intéressés	2012–2015	Document d'orientation disponible.	

## Annexe II

### **Argumentaire pour l'inclusion de substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : compléter le Plan d'action mondial par la création d'un nouveau domaine d'activité et d'activités associées sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques**

#### **Proposition de la quatrième réunion régionale africaine**

1. La fabrication de produits électriques et électroniques s'est accrue de manière spectaculaire au cours des dernières décennies et des milliards de tels produits sont maintenant fabriqués et consommés à l'échelle mondiale. En outre, la fabrication de produits électriques et électroniques fait appel à des milliers de substances chimiques et d'autres matières dont beaucoup sont dangereuses. Parmi les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques grand public figurent des phtalates, des métaux lourds, comme le cadmium, le plomb et le mercure, et des polluants organiques persistants comme les ignifugeants bromés, en plus d'autres substances cancérigènes, mutagènes et nuisibles à la reproduction et au développement, et de composés perturbateurs du système endocrinien.<sup>1</sup>
2. Un autre problème préoccupant est la rareté des données sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie de ces produits, et en particulier celles présentes dans les produits électriques et électroniques et sur les lieux de travail et dans les communautés autour des sites d'extraction, de production et d'élimination.<sup>2</sup>
3. La consommation à grande échelle de produits électriques et électroniques a entraîné la production massive de déchets électriques et électroniques. Ces derniers sont devenus un fléau mondial, en raison non seulement de leur quantité, mais aussi des diverses substances dangereuses qu'ils renferment qui, lorsqu'elles ne sont pas gérées de façon appropriée, en particulier dans les pays à économie en transition et les pays en développement, sont rejetées dans l'environnement, posant ainsi des risques considérables pour l'environnement et la santé humaine.
4. La question des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques a été adoptée comme nouvelle question de politique générale par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, en mai 2009. Cependant, le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques n'a pas encore abordé cette question. La région Afrique propose d'inclure un nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial, y compris de nouvelles activités pour la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en 2012.

---

1 SAICM/ICCM.2/INF/36.

2 SAICM/RM/Afr.4/INF/1, annexe I, et SAICM/RM/LAC.2/3, annexe C.

5. Le nouveau domaine d'activité proposé comprend les activités suivantes pour s'attaquer aux problèmes en amont, à mi-chemin et en aval du cycle de vie des produits électriques et électroniques :
- a) Identifier, recueillir et promouvoir un ensemble de ressources sur les meilleures pratiques pour gérer les flux d'informations sur les substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques, en particulier des informations sur les données relatives aux dangers et aux risques pour la santé et la sécurité des humains et l'environnement;
  - b) Compiler et diffuser les meilleures pratiques dans les procédures organisationnelles des entreprises pour gérer les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques; et élaborer des documents d'orientation pour les Parties et les parties prenantes intéressées comprenant des systèmes de gestion des produits chimiques; des investissements dans la chimie écologique; des activités de prévention telles que la réduction au minimum des déchets; en plus du renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits électriques et électroniques;
  - c) Compiler, échanger et diffuser des informations sur les substances chimiques préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement incorporées dans les produits électriques et électroniques, y compris des résumés sur les dangers et des données toxicologiques concernant ces substances chimiques;
  - d) Promouvoir la fabrication écologiquement rationnelle par le biais d'une production durable et plus propre et de la prévention de la pollution; en plus de l'identification d'outils et des meilleures pratiques qui favorisent la conception pour la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses;
  - e) Appuyer les mesures politiques, juridiques, techniques et réglementaires qui encouragent la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques;
  - f) Élaborer, promouvoir et appliquer des limites d'exposition basées sur la santé pour les travailleurs qui assurent une protection égale sur le lieu de travail et dans la communauté;
  - g) Promouvoir et appliquer des politiques intégrées sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques, en veillant à la participation des parties prenantes concernées.
6. Ces activités sont décrites de façon plus détaillée dans le tableau ci-après.
7. En ce qui concerne la modification des modes de consommation et de production non durables, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable demande un renouvellement de l'engagement pris dans Action 21 de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement; et d'appuyer les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux..
8. Le présent document de proposition décrit la manière dont les activités du domaine d'activité proposé peut protéger la santé humaine et l'environnement et répondre aux besoins, priorités, objectifs et buts aux niveaux mondial, régional et national. Il tiendra compte des meilleures pratiques internationales et des moyens efficaces de mise en œuvre au niveau national ou international, selon qu'il conviendra.

### **Informations de base, notamment sur la pertinence des activités pour la protection de la santé humaine et de l'environnement**

9. Le document SAICM/ICCM.2/INF/36, élaboré comme un document d'informations générales pour orienter les discussions sur la nouvelle question de politique générale des déchets électroniques et pour fournir une justification concernant les mesures de coopération proposées à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, note qu'un certain nombre d'activités dans le Plan d'action mondial portent sur la gestion et le trafic illicite des déchets, mais qu'aucune de ces activités n'aborde précisément les problèmes propres aux déchets électroniques et aux produits électriques et électroniques..
10. Le document souligne le fait que les déchets et les produits électriques et électroniques contiennent une foule de composantes et matières toxiques pouvant causer des dommages importants à l'environnement et à la santé humaine et animale si des méthodes de recyclage et d'élimination rudimentaires sont utilisées. Le déversement de déchets électriques et électroniques dans tout milieu a des conséquences sanitaires néfastes, telles que la lixiviation des toxines (dans les sols, l'air et les eaux

souterraines) qui peuvent par la suite entrer dans la chaîne alimentaire. Les experts médicaux ont mis en garde contre les dommages que l'exposition à ces substances peut causer au sang, au système nerveux, à l'ADN, au système immunitaire et aux reins; elle peut conduire à des troubles respiratoires et cutanés ainsi qu'à des cancers du poumon et peut interférer avec les hormones régulatrices et le développement cérébral (Osuaigwu et Ikerionwu, 2010).

11. Divers produits électriques et électroniques ont été confirmés comme dangereux en utilisant la procédure de caractérisation de la toxicité des lixiviats (Musson et autres, 2000; Li et autres, 2006). Le fonctionnement actuel de plusieurs méthodes de traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie, telles que la mise en décharge, l'incinération avec les déchets solides municipaux et le recyclage mécanique, entraîne des émissions de métaux lourds et de polluants organiques dans l'air, l'eau et les sols..

### **Manière dont les activités peuvent contribuer à répondre aux besoins, priorités, objectifs et buts aux niveaux mondial, régional et national**

12. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique reconnaît l'importance d'adopter une approche du cycle de vie pour la gestion des produits chimiques, et d'une information adéquate à tous les stades du cycle de vie, en ce qui concerne les substances chimiques présentes dans les produits et le trafic international illicite. Les paragraphes 13–15 et 18 de la Stratégie politique globale sont particulièrement pertinents.

13. Le paragraphe 13 énonce les buts à l'horizon 2020 de l'Approche stratégique en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie; et le paragraphe 14 insiste sur la nécessité de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement et les groupes vulnérables exposés à des produits chimiques toxiques tout au long du cycle de vie de ces produits. Le paragraphe 15 vise à garantir que l'information sur les substances chimiques, y compris, le cas échéant, les substances incorporées dans des produits, soit, tout au long de leur cycle de vie, disponible, accessible, conviviale, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes; alors que le paragraphe 18 vise à prévenir le trafic international illicite de substances, mélanges de substances, composés et déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits et strictement réglementés, y compris les produits qui en contiennent.

14. Énoncés dans la Stratégie politique globale, les objectifs généraux de l'Approche stratégique comprennent la prévention de la pollution, la réduction des risques, le renforcement des capacités, l'échange des connaissances et de l'information, la gouvernance, les partenariats et la coopération technique. Le Plan d'action mondial fournit la plateforme établissant les domaines d'activité et les activités associées que les parties prenantes peuvent entreprendre pour mettre en œuvre les objectifs et les buts de la Stratégie politique globale. Le nouveau domaine d'activité proposé fournit une feuille de route pour réaliser les objectifs de la Stratégie politique globale concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques.

15. La résolution II/4 sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a invité les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à préparer, planifier et organiser, dans la mesure des ressources disponibles, un atelier pour examiner les questions relatives aux produits électriques et électroniques, sur la base d'une approche du cycle de vie. Dans le cadre de la planification de l'atelier, les objectifs suivants ont été jugés importants : la réduction et l'élimination éventuelle des substances réglementées ou dangereuses incorporées dans les produits et les déchets électriques et électroniques; les besoins en matière d'information concernant les substances dangereuses incorporées dans les produits et les déchets électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement durant leur cycle de vie, l'élaboration de directives techniques et le renforcement des capacités; la gouvernance; et la sensibilisation et l'éducation. Les activités du nouveau domaine d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, dont l'inclusion est proposée dans le Plan d'action mondial, appuieraient la réalisation de ces objectifs.

16. En outre, quatre réunions régionales ont été organisées par le secrétariat de l'Approche stratégique en 2009 et 2010 dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et Pacifique, de l'Europe centrale et orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre desquelles les participants ont examiné la question des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques et fourni des précisions

sur les besoins des pays de ces régions et les attentes concernant le résultat de l'atelier international. Une grande attention a été portée à la question de la conception écologique, l'élimination, si possible, des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques, la nécessité de protéger la santé des travailleurs tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques et le besoin de renforcer les capacités et les institutions.

17. Le nouveau domaine d'activité que l'Afrique propose d'inclure dans le Plan d'action mondial est conçu pour aider à répondre aux besoins, priorités et buts adoptés par les participants aux réunions régionales susmentionnées.

### **Manière dont les activités tiendront compte des meilleures pratiques et seront efficaces**

18. Les activités prévues dans le nouveau domaine d'activité proposé visent à faciliter l'adoption et l'échange des meilleures pratiques internationales, la mise en commun d'informations et l'échange de données sur les dangers et les risques, les initiatives institutionnelles et réglementaires menées à titre volontaire, par exemple sur l'exposition et le suivi, et la surveillance sanitaire et la prévention des maladies pour assurer la protection des travailleurs pendant la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits électriques et électroniques.

### **Moyens de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional ou national**

19. Certaines des activités proposées, y compris le renforcement des actuels mécanismes de gestion des produits chimiques pour englober les substances dangereuses présentes dans les produits électriques et électroniques, la promotion de partenariats public-privé, la mise au point de systèmes d'information ou d'étiquetage sur les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques fondés sur les meilleures pratiques internationales, le renforcement des capacités dans le cycle de vie et l'élaboration de projets pilotes, pourraient fournir des moyens de mise en œuvre au niveau national. La coopération bilatérale et multilatérale pourrait être un moyen de mise en œuvre au niveau régional ou mondial.

## Annexe III

**Proposition concernant l'inclusion de nouvelles activités dans le cadre d'un nouveau domaine d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques : tableau révisé**

Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Éco-conception des produits électriques et électroniques	1. Compiler et communiquer des listes des substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques posant des risques pour la santé humaine ou l'environnement	Autorités nationales et régionales, Convention de Stockholm, centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, Approche stratégique, industrie, ONG, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE), Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques (StEP), ONUDI, institutions universitaires et de recherche.	2012–2015	Base de données et informations aisément disponibles sur les dangers et les risques posés par les substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques.	Coordination par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques Création de comités de coordination au niveau national et de réseaux (aux niveaux mondial, régional et national) impliquant toutes les parties prenantes)
	2. Promouvoir des partenariats public-privé pour la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, secrétariat de l'Approche stratégique, centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, PACE, StEP, ONUDI, institutions universitaires et de recherche.	2012–2015	Nombre de partenariats établis Nombre de projets entrepris en partenariat.	Création de partenariats public-privé ou utilisation des partenariats existants  Réseaux mondiaux, régionaux et nationaux impliquant toutes les parties prenantes
	3. Évaluer et combler les lacunes dans les politiques et les cadres juridiques et institutionnels existants relatifs à la conception des produits électriques et électroniques	Autorités nationales et régionales, ONG, centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, ONUDI, institutions universitaires et de recherche	2012–2015	Rapports sur les lacunes réglementaires et institutionnelles dans la conception de produits électriques et électroniques respectueux de l'environnement.  Nombre de pays dotés de politiques, législations, règlements et directives pertinentes.  Réduction relative des substances chimiques toxiques présentes dans les produits électroniques.	Création de comités interorganisations et multipartites

Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	4. Identifier les outils et les meilleures pratiques qui favorisent une conception permettant la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, StEP, ONUDI, PNUE/Centre international de technologie environnementale, Convention de Stockholm, institutions universitaires et de recherche.	2012–2015	Nombre d'outils d'éco-conception identifiés. Élaboration de directives sur les meilleurs pratiques.	Coordination nationale, régionale et mondiale  Partenariats en coopération avec l'industrie.
	5. Adopter des instruments et prendre des mesures pour appuyer la réduction, l'élimination et la substitution des substances chimiques dangereuses présentes dans les produits électriques et électroniques.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, institutions universitaires et de recherche	2012–2015	Nombre d'instruments adoptés et de mesures prises. Réglementation des substances chimiques dangereuses présentes dans les produits électriques et électroniques. Divulgation de la présence d'ingrédients chimiques dangereux dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Initiatives en faveur des achats écologiquement rationnels de produits chimiques et électroniques.	Coordination nationale, régionale et mondiale
	6. Promouvoir l'harmonisation des politiques et règlements qui appuient la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques	Autorités nationales et régionales, PNUE, ONUDI, secrétariat de l'Approche stratégique, centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, industrie, ONG, institutions universitaires et de recherche.	2012–2015	Nombre de politiques et législations harmonisées.	Coordination nationale, régionale et mondiale
Fabrication écologiquement rationnelle	7. Promouvoir la production durable et la prévention de la pollution	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, ONUDI, PNUE/DTIE, UNITAR, Convention de Stockholm, centres régionaux de la Convention de Bâle, centres pour une production plus propre	2012–2015	Disponibilité d'outils de prévention de la pollution Taux de conformité aux meilleures pratiques internationales Disponibilité de systèmes de surveillance de la pollution.	Infrastructures Capacité technique
	8. Accorder un rang de priorité élevé à la réduction de l'exposition; éliminer	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, StEP, PNUE/DTIE, Convention	2012–2015	Nombre de solutions de remplacement ou de produits de substitution fabriqués et fonctionnant	

Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	ou remplacer les plus dangereux des substances préoccupantes et des procédés de production <sup>a</sup>	de Stockholm		efficacement État de santé des travailleurs et des communautés locales Infrastructures pour la production de produits de remplacement.	
	9. Mener des travaux de recherche et développement sur des substances chimiques de remplacement et des procédés de production plus sûrs et sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, ONUDI, UNITAR, centres régionaux de la Convention de Bâle, PNUE/DTIE, Convention de Stockholm, Banque mondiale, institutions universitaires et de recherche	2012–2015	Nombre de résultats obtenus dans le cadre des travaux de recherche. Nombre de travaux de recherche ayant abouti. Mise au point de substances de remplacement et de procédés de production plus sûrs.	Assistance en matière de recherche et de renforcement des capacités, y compris sous la forme de formations et de méthodologies.
	10. Déterminer, promouvoir et appliquer, à l'intention des travailleurs, des limites d'exposition basées sur des critères de santé qui garantissent une protection égale sur le lieu de travail et dans la communauté.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, Organisation internationale de normalisation (ISO), institutions universitaires et de recherche	2012–2015	Nombre de normes opérationnelles liées à la santé élaborées. Disponibilité de l'information sur la santé professionnelle et surveillance de l'exposition.	Établissement de normes et délivrance d'autorisations
Gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques	11. Évaluer les lacunes dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels existants, y compris le contrôle des mouvements transfrontières et du trafic illicite.	Autorités nationales et régionales, Convention de Bâle, secrétariat de l'Approche stratégique, PACE, centres régionaux de la Convention de Bâle, ONUDI, industrie, ONG, Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement, Réseau international pour le respect et l'application du droit de l'environnement	2012–2015	Nombre de politiques, législations et règlements élaborés et appliqués. Nombre de cargaisons illicites interceptées et renvoyées dans le pays d'origine.	. Participation multipartite. Coordination des initiatives existantes sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets électroniques et du trafic illicite
	12. Établir des approches volontaires et utiliser des instruments	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, associations de consommateurs.	2012–2015	Nombre de systèmes de reprise mis en place. Développement de l'infrastructure	

<sup>a</sup> Parmi les substances préoccupantes figurant celles qui sont persistantes, bioaccumulatives et toxiques; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les produits chimiques qui sont cancérigènes ou mutagènes ou qui sont toxiques pour les systèmes reproductif, endocrinien, immunitaire ou nerveux; les polluants organiques persistants, le mercure et les autres produits chimiques préoccupants au niveau international; les substances chimiques produites ou utilisées en grande quantité; celles sujettes à une utilisation très dispersive; et les autres substances chimiques jugées préoccupantes au niveau national.

Domaines d'activité	Nouvelles activités	Acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	Responsabilité élargie des fabricants et systèmes de reprise des produits électriques et électroniques			pour la promotion d'une utilisation plus large des instruments économiques.	
	13. Mener des projets pilotes sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques, sans que cela fasse double emploi avec le programme de la Convention de Bâle	Autorités nationales et régionales, ONUDI, secrétariat de l'Approche stratégique, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, PACE, StEP, centres régionaux de la Convention de Bâle et de Stockholm, industrie, institutions universitaires et de recherche.	2012–2015	Nombre de personnes du secteur informel formées avec succès dans les domaines de la gestion écologiquement rationnelle des déchets; la collecte et le démantèlement durables des produits électriques et électroniques en fin de vie; et le contrôle du trafic illicite des produits électriques et électroniques en fin de vie. Nombre de projets pilotes entrepris. Nombre de rapports de projets établis.	
<b>Sensibilisation</b>	14. Promouvoir la sensibilisation, l'information, l'éducation et la communication pour toutes les parties prenantes concernées tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Autorités nationales et régionales, ONUDI, PNUE, secrétariat de l'Approche stratégique, UNITAR, UNESCO, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, PACE, StEP, centres régionaux de la Convention de Bâle et de Stockholm, industrie, institutions universitaires, ONG	2012–2015	Niveau de sensibilisation des parties prenantes. Quantité de matériels de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication produits.	